



JE TOUCHE LE RSA. (REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE)

**JE PEUX EXERCER UN EMPLOI DANS UN** ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR **PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES** (EHPAD) **DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET CONSERVER MON ALLOCATION \* DANS LA LIMITE DE 300 HEURES** TRAVAILLÉES.

> \* DISPOSITIF OUVERT À TOUS LES ETABLISSEMENTS OU SERVICES MÉDICO-SOCIAUX (ESMS) SITIIÉS EN MEIIRTHE-ET-MOSEI Í E

Je m'informe auprès du Département de Meurthe-et-Moselle

au **0 801 802 800** (numéro gratuit)

- J'adresse mes justificatifs dans un délai de 2 mois maximum à compter du début du contrat de travail.
  - > photocopie du/des contrat(s) de travail,
  - > photocopie des bulletins de salaire,
  - > coordonnées téléphoniques,
  - > numéro d'allocataire CAF

## Par courriel:

cumulemploirsa@departement54.fr Par courrier:

DASI - Service emploi en insertion 48, esplanade Jacques-Baudot - CO 90019 54035 NANCY Cedex

- Le Département de Meurthe-et-Moselle transmet son accord à la CAF
- Je déclare à la CAF mon changement de situation dès le début de mon contrat de travail et je déclare mes ressources lors de ma déclaration trimestrielle de ressources.



@departement54

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle 48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19 54035 NANCY CEDEX - Tél.: 03 83 94 54 54





